



“ Renforcer sensiblement le rôle du Luxembourg dans le développement durable ”

Angesichts der enttäuschenden Ergebnisse des Kölner Weltwirtschaftsgipfels in der Frage des Schuldenerlasses (vgl. forum Nr. 193, S. 20, Un pas dans la bonne direction ...) haben eine Reihe von Luxemburger NRO (ONG) einen offenen Brief an die verantwortlichen Politiker in Luxemburg gerichtet, um weitergehende Massnahmen zu fordern.

Lettre ouverte aux responsables politiques du Grand-Duché de Luxembourg

Madame, Monsieur,

En préparation du G7 de Cologne, plus de 17 millions de signatures réclamant l'annulation de la dette des pays les plus pauvres ont été collectées à travers le monde, dont 13.500 dans le Grand-Duché de Luxembourg. Le 17 juin 1999, elles ont été officiellement remises aux chefs d'Etat et de Gouvernement des sept pays les plus industrialisés. Ceux-ci ont annoncé un assouplissement des procédures d'allègement de la dette. La réduction de la dette annoncée est de 70 milliards de dollars.

Toutefois, bien que cette initiative soit vivement saluée par le mouvement Jubilé 2000, nous estimons que l'effort consenti par les gouvernements des pays les plus industrialisés reste insuffisant. En effet, même si l'on accepte les chiffres avancés, 70 milliards de dollars, cela ne représente que 3% de la dette totale des pays en

voie de développement qui s'élève actuellement à plus de 2.200 milliards de dollars et que 35% de la dette des pays les plus pauvres concernés par la mesure; la dette totale des 41 pays concernés s'élevant, selon la Banque Mondiale, à 205,7 milliards de dollars (1998).

Aussi, interpellés chaque jour par l'augmentation de la pauvreté dans les pays en développement, nous sommes décidés à poursuivre nos efforts et demandons:

1. L'annulation de la dette bilatérale et multilatérale des 41 pays pauvres très endettés d'ici l'an 2000 pour autant qu'elle représente plus de 50% des revenus annuels à l'exportation des pays respectifs ou que le service de la dette dépasse les 5% de ces mêmes revenus.

Cependant, les réductions concédées par les Etats créanciers ne devront pas être répercutées sur les budgets d'aide au développement.

2. Dans le cas où des programmes d'adaptation structurels sont exigés, veiller à ce que ceux-ci soient socialement équitables et que leur mise en route suffise pour obtenir un allègement de la dette (au lieu d'un délai de 3 à 6 ans).

«... l'introduction d'une procédure internationale d'insolvabilité et l'institution d'une cour d'arbitrage neutre... »

3. La subordination de l'annulation de la dette à un investissement dans le développement humain, notamment par la création d'un fonds de contrepartie alimenté par les sommes qui auraient dû servir au remboursement de la dette et administré conjointement par les représentants du pays débiteur et la société civile (ONG).

4. Une révision approfondie de la structure des relations financières internationales de manière à instaurer un processus équitable entre créanciers et débiteurs. Nous demandons l'introduction d'une procédure internationale d'insolvabilité et l'institution d'une cour d'arbitrage neutre qui interviendrait en cas de difficulté de remboursement pour juger des responsabilités des emprunteurs et des prêteurs. A l'intérieur de cette enceinte, toutes les parties concernées devront pouvoir s'exprimer librement et faire part de leurs préoccupations par rapport aux conséquences de la solution proposée.

5. L'engagement des hommes politiques luxembourgeois et plus particulièrement de ceux qui forment le gouvernement, en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés, de la création d'un fonds de contrepartie ainsi qu'en faveur d'une révision approfondie de la structure des relations financières internationales. Cela signifie concrètement de prendre l'engagement:

- de soutenir à l'intérieur des différentes instances internationales, l'initiative d'annulation de la dette bilatérale et multilatérale des 41 pays pauvres très endettés (PPTÉ) d'ici l'an 2000;
- de tout mettre en oeuvre pour obtenir à l'intérieur des institutions européennes une ligne commune en matière d'annulation de la dette

des pays les plus lourdement endettés (PPTÉ); ce en plaçant notamment la question du surendettement international à l'ordre du jour des prochains Conseils des ministres européens;

- de placer le thème de l'annulation de la dette extérieure des pays pauvres très endettés au centre des relations bilatérales du gouvernement luxembourgeois, surtout en ce qui concerne les 10 pays-cibles de la coopération luxembourgeoise;

- de mettre en oeuvre, dans ces pays, des programmes concrets de réduction de la dette moyennant une mise en place, en particulier, de fonds de contrepartie assurant le financement de projets dans des secteurs prioritaires, tels que l'éducation et la santé, et à la gestion desquels la société civile sera dûment associée;

- d'accueillir, tel que proposé au point quatre, la cour d'arbitrage en matière d'endettement international au Luxembourg.

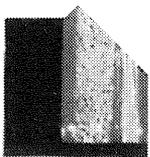
Nous espérons vivement que vous répondrez favorablement à nos revendications et que vous vous engagerez activement en faveur de cette initiative. Vous permettiez ainsi au Grand-Duché de Luxembourg de renforcer sensiblement son rôle dans le développement durable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus haute considération.

Les organisations signataires:

Action Solidarité Tiers Monde (ASTM);
 Bridderlech Délen; Cercle des ONG;
 Commission luxembourgeoise
 «Justice et Paix»; Diddeléng Hëlleft;
 Fondation Caritas Luxembourg;
 Frères des Hommes; ORT-Luxembourg;
 Service biblique diocésain; SOS Faim

**«... accueillir la
 cour d'arbitrage
 en matière
 d'endettement
 international au
 Luxembourg... »**



CREATION & METIER

Maisons contemporaines · Maisons biologiques · Transformations

Unicum S.A.

6a, rue de Crauthem L-3334 Hellange

Tél. 51 26 52 Fax 51 26 68